



Accueil / Votre mairie / [Élections](#)

ÉLECTIONS

Les prochaines élections seront les élections municipales qui auront lieu **le 15 mars 2020 (1er tour) et le 22 mars 2020 (2ème tour)** afin de procéder au renouvellement du conseil municipal.

Le mode de scrutin dépend de la taille de la commune. Pour notre commune, moins de mille habitants, l'élection des conseillers municipaux se déroule au [scrutin majoritaire plurinominal](#) à deux tours, avec [panachage](#) :

au premier tour, des candidats sont élus s'ils ont obtenu la [majorité absolue](#) des suffrages exprimés et le vote d'[au moins le quart](#) des électeurs inscrits ;

à défaut, un second tour est organisé, dans lequel la [majorité relative](#) suffit. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé lorsque tous ne peuvent être élus compte tenu du nombre de sièges à pourvoir¹⁰.

Depuis la réforme du 17 mai 2013, une déclaration de candidature en préfecture ou sous-préfecture est obligatoire. Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées, et on ne peut plus être élu si l'on n'a pas préalablement fait acte de candidature. Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le [panachage](#) est autorisé : les électeurs ont le droit de ne pas respecter les listes de candidats, en votant pour des candidats issus de listes différentes.

MAIRIE DE SEPT-SORTS

21, rue de la Mairie

77260 Sept-Sorts

0160223080

Nous contacter



Copyright 2019 Mairie de Sept-Sorts

Nous utilisons des cookies pour améliorer votre expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

Accepter
Why is this happening to me?